

QUEL AVENIR POUR L'ASH ?

L'année s'annonce décisive pour l'avenir de l'ASH dans le second degré. En effet, 2 dossiers sont sur la table du ministère.

- ✓ Tout d'abord le dossier des SEGPA, en discussion depuis février 2014, et pour lequel aurait dû se tenir un GT ministériel en septembre octobre...

Le SNUEP-FSU a, depuis le début, défendu une structure bien identifiée allant de la 6ème à la 3ème et dotée de moyens suffisants car la volonté du ministère étant clairement d'en faire une unité d'inclusion à la manière des ULIS.

Si aujourd'hui rien n'est tranché, suspendu semble-t-il à la réforme des collèges, certaines informations nous laissent penser que nous avons été entendus, comme le montre les échanges ci-dessous à l'Assemblée nationale et le communiqué du SNPI-FSU.

Le SNUEP-FSU reste toutefois vigilant en attendant des informations officielles, et appellera à l'action les personnels si la structure était remise en cause. Nous dénonçons d'ailleurs certains DASEN qui prévoient de supprimer les 6èmes SEGPA, anticipant une circulaire...qui n'existe pourtant pas ! Les circulaires de 2006 et de 2009, qui sont, elles, officielles, consacrent toujours la SEGPA de la 6ème à la 3ème. Si maintenant la politique se fait sur de l'inexistant en reniant l'existant et l'officiel, où allons-nous ???

- ✓ Ensuite le dossier des EREA, où le SNUEP-FSU participe aux Groupes de travail (septembre, novembre et bientôt décembre). La 1ère victoire du SNUEP-FSU a été de faire inscrire dans l'ordre du jour une discussion sur l'enseignement professionnel, notamment un retour à la formation CAP en 3 ans, ce qui nous semble plus adaptée aux élèves scolarisés dans ces établissements.

Nous continuerons de vous tenir régulièrement informés. N'hésitez pas à nous solliciter pour défendre les établissements d'ASH, indispensables pour une partie importante de nos jeunes. L'avenir de l'ASH est et restera une préoccupation majeure pour le SNUEP-FSU.

Vincent Destrian

DERNIERE MINUTE

Le GT EREA s'est déroulé le **17 novembre** au ministère. Le SNUEP-FSU a interpellé le ministère au sujet des SEGPA, que ce soit sur l'avancement de la circulaire ou la décision de certains DASEN de fermer les 6ème dès la rentrée prochaine. Le ministère nous a répondu qu'il ne savait pas quand elle serait finalisée, mais qu'en aucun cas elle ne s'appliquerait à la prochaine rentrée. En ce qui concerne la fermeture de 6ème, elles n'avaient pas lieu d'être et les DASEN allaient recevoir une note dans ce sens, sauf s'il s'agit d'expérimentation, ce qui reste bien sûr très inquiétant

La discussion sur les EREA a abordé le thème de l'orientation et de l'internat. La FSU a proposé la création de personnels référents ayant compétence sur l'orientation dans les EGPA et qui informeraient les parents pour que cela soit bien accepté. Elle a insisté pour que les postes d'internat garde leur rôle éducatif et que ce soit des PE formés qui soit en charge de ce travail. Le SNUEP- FSU a rappelé la nécessité des heures de synthèse/coordination. Le ministère a reconnu que c'était institutionnel et qu'il faudrait l'élargir aux éducateurs pour permettre un suivi avec l'internat.

Le prochain GT se déroulera le 16 décembre ; y seront abordés l'organisation de la 6ème à la 3ème de l'EREA et la formation professionnelle. Nous proposerons de passer le temps de formation CAP en 3ans, car plus adapté à ce public. Nous vous tiendrons informés.

Déclaration liminaire de la FSU pour le GT EREA du 17.11.14

Mesdames, Messieurs les membres de ce groupe de travail,

Nous voilà de nouveau réunis pour débattre des EREA et de leur devenir. Nous prenons ce chantier avec sérieux. L'enjeu est de taille : il s'agit de permettre à ces jeunes adolescents en difficultés ou en situation de handicap de construire un parcours de réussite. Il s'agit pour cela de renforcer l'encadrement et d'améliorer les conditions professionnelles des enseignants. Pour cette raison,

Nous aurions aimé connaître l'ordre du jour de ce groupe de travail en amont pour **pouvoir** le préparer sérieusement et apporter nos éclairages de façon plus cohérente.

Mais, cet oubli de la DGESCO n'est pas le premier dysfonctionnement que nous connaissons puisque nous avons appris par courriel le 7 novembre qu'il n'y **aurait pas de texte sur les SEGPA** lors de cette année scolaire. A aucun moment, lors du premier GT sur les EREA, il n'a été clairement annoncé la non publication d'un texte sur les SEGPA.

Ce report n'empêche pas des 1A-DSDEN de prendre des décisions s'appuyant sur la circulaire de rentrée 2014, et qui visent à décaler d'un an l'entrée des élèves en SEGPA « pour renforcer leurs acquis en favorisant leur inclusion dans le collège. », avec notamment le projet de supprimer à la rentrée prochaine les classes de 6ème SEGPA.

La FSU dénonce cette situation Elle demande à avoir un état précis de ces projets et demande au ministère d'intervenir pour mettre fin à cette dérive. Elle s'inquiète des effets réels de telles mesures sur la réussite scolaire des élèves de SEGPA

La FSU rappelle que les élèves de SEGPA doivent pouvoir bénéficier des enseignements adaptés dès la classe de 6ème puis tout au long de leur cursus de collégien. Ce rappel n'est pas contradictoire avec les projets d'intégration de la SEGPA dans la vie scolaire du collège, comme le préconisent les circulaires de 2006 et 2009, projets qui doivent s'élaborer en concertation avec tous les acteurs concernés, dans le respect des statuts et des missions des différents personnels.

Débats à l'Assemblée nationale, novembre 2014

Mme Sylvie Tolmont, rapporteure de la mission « Enseignement scolaire » : « Les SEGPA et les EREA scolarisent, à partir de la classe de sixième, des élèves présentant des difficultés graves et durables d'apprentissage et ne maîtrisant pas toutes les compétences attendues à la fin du CE1. Ces deux structures se distinguent toutefois sur un point essentiel. Les premières, qui accueillent 94 384 élèves à la rentrée 2013, font partie intégrante des collèges. Les secondes, en revanche, sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) qui scolarisent des élèves – 10 250 l'année dernière – présentant des difficultés comparables à celles des élèves de SEGPA mais dont la situation personnelle justifie un hébergement en internat. Le positionnement et le fonctionnement mêmes de ces structures contredisent deux grands objectifs corrélés que posait la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, à savoir la réaffirmation du collège unique et **la promotion de l'école inclusive**... Toutefois, l'examen de la situation des SEGPA et des EREA suppose que l'on dépasse le cadre de cette première interrogation, dont les contours doivent du reste être nuancés. En effet, les objectifs poursuivis par ces structures et les bénéfices indéniables qu'elles apportent à des élèves, qui relèvent tous de la grande difficulté scolaire, sont d'une telle évidence qu'ils ne permettent pas de réduire la question à une simple contradiction avec des principes. L'organisation de dispositifs dérogatoires permet effectivement d'offrir un cadre bienveillant à ces élèves. Face à ces publics très particuliers, les structures adaptées disposent de réels atouts. J'en citerai trois :

– d'abord, un taux d'encadrement optimal par rapport aux conditions d'enseignement ordinaires du second degré. Pour les SEGPA, ce taux est la résultante d'une norme nationale fixant le nombre maximal d'élèves par classe à seize, ce plafond étant d'ailleurs rarement atteint. Dans les EREA, on compte en général un adulte pour deux élèves, un taux d'encadrement évidemment exceptionnel qui explique la quasi-absence de décrochage dans ces établissements ;

– ensuite, la présence d'équipes enseignantes qui comprennent des spécialistes de la grande difficulté scolaire et qui se concertent chaque semaine, ce qui permet une réelle mise en cohérence des apprentissages ;

– enfin, dans les EREA, une articulation entre les activités éducatives de l'internat et le projet pédagogique de l'établissement, qui permet de prendre en charge l'enfant ou l'adolescent dans sa globalité.

Ce cadre protecteur favorise *de facto* la personnalisation de la réponse apportée à la situation de chaque élève...

Je tiens à dire encore une fois que les réussites humaines des SEGPA et des EREA sont incontestables et nombreuses. Mais les performances des SEGPA, dont un quart seulement des élèves arrivent à une classe terminale de l'enseignement secondaire qui les conduira à un diplôme, devraient nous interpeller. Je me félicite donc que le ministère de l'éducation nationale ait mis en place deux groupes de travail pour réfléchir à l'avenir de ces structures.

Je voudrais maintenant aborder l'autre champ de réflexion dans lequel s'inscrit cette étude. En effet, pour légitimes qu'ils soient, ces questionnements **ne doivent pas conduire à sacrifier des structures** qui offrent ce que l'enseignement secondaire n'est pas aujourd'hui en mesure d'apporter à ces élèves, à savoir un cadre exceptionnellement attentif à leurs besoins et qui leur permet d'apprendre autrement. La fermeture des SEGPA constituerait, de fait, une perte irréparable pour le collège d'aujourd'hui. À long terme, en revanche, lorsque des équipes pluridisciplinaires enseigneront une culture commune de la maternelle au collège – et à cette condition seulement ! –, la question de leur suppression pourra se poser.

En attendant, il convient d'adapter ces structures en tenant compte des limites du système actuel. »

M. Xavier Breton : « Je souscris à votre approche pragmatique : le fonctionnement de ces structures, avez-vous démontré, contredit certes les principes réaffirmés du collège unique et de l'école inclusive, mais on ne peut ignorer le travail souvent remarquable réalisé par les SEGPA et les EREA, et l'impossibilité, pour le second degré, de scolariser dans de bonnes conditions des élèves qui se situent parfois, écrivez-vous, « *au-delà de la grande difficulté scolaire et psychologique* ». Votre rapport souligne bien l'intérêt de ces enseignements adaptés, qu'il s'agisse des effectifs réduits ou de la personnalisation de la réponse apportée à chaque élève selon sa situation. »

Mme Barbara Pompili : « Si nous prôtons l'école inclusive et l'adaptation du système aux besoins de chaque élève, incluant le parcours individualisé et l'accompagnement humain, nous constatons aujourd'hui que nous sommes encore loin d'atteindre cet idéal. Oui, l'existence même des SEGPA et des EREA est la preuve que l'école inclusive n'existe pas encore. C'est pourquoi quiconque prônerait leur disparition immédiate prendrait le risque d'aggraver les difficultés scolaires et sociales de nombreux élèves qui, ne sachant vers quelles structures se tourner, seraient très mal accueillis dans le milieu dit ordinaire. Je tiens à insister sur la nécessité d'améliorer l'existant car, de l'avis même des professionnels travaillant en SEGPA, la suppression à court terme de ces structures relève de l'utopie. En attendant que l'inclusion en milieu ordinaire puisse devenir la norme, il convient d'améliorer le fonctionnement des SEGPA et des EREA pour leur permettre de répondre aux difficultés des élèves que ces structures accueillent. »

L'intégralité du rapport et des débats est à consulter sur <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cedu/14-15/index.asp> Vous trouverez aussi dans le même compte rendu un rapport de Mme Sandrine Doucet, députée de Gironde, sur les bacs tecnos et les bacs professionnels.

Fortes inquiétudes du SNPI-FSU sur l'évolution des SEGPA

Communiqué SNPI (Syndicat National des Personnels d'Inspection), samedi 15 novembre 2014, par [SNPI-FSU3](#)

Fortes inquiétudes du SNPI-FSU sur l'évolution des SEGPA

La perspective d'une nouvelle circulaire sur les SEGPA a ouvert un débat sur l'inclusion de ses élèves dans les classes ordinaires du collège. Des expérimentations s'appuyant sur la circulaire de rentrée 2014 sont en cours qui visent à décaler d'un an l'entrée des élèves en SEGPA « pour renforcer leurs acquis en favorisant leur inclusion dans le collège. »

Le SNPI-FSU s'inquiète des effets réels de telles mesures sur la réussite scolaire des élèves de SEGPA. Les équipes enseignantes visent depuis longtemps la meilleure intégration au sein du collège mais elles savent aussi que les difficultés scolaires rencontrées nécessitent des dispositifs d'enseignement adaptés, prenant en compte la réalité des élèves et bénéficiant des compétences d'enseignants spécialisés et d'enseignants de l'enseignement professionnel. Ces enseignements adaptés permettent à une très grande majorité des élèves de SEGPA de poursuivre leurs études par des formations qualifiantes en lycée professionnel.

Une vision idéaliste de l'intégration, qui considérerait que l'inclusion des élèves dans les classes de collège constituerait un progrès en soi, contribuerait à les priver des conditions qui leur permettent, au sein du dispositif adapté, de renouer avec l'envie d'apprendre et de bénéficier d'enseignements correspondant à leurs besoins. Elle prendrait le risque d'une plus grande démobilitation scolaire, voire de décrochages. Elle ne contribuerait en rien à une plus grande égalité de réussite.

C'est pourquoi le SNPI-FSU demande à ce que les élèves de SEGPA puissent bénéficier des enseignements adaptés dès la sixième et, si nécessaire, pendant les quatre années de leur scolarité collégienne. Un tel principe n'est évidemment pas contradictoire avec la volonté d'inclure pleinement la SEGPA dans la vie scolaire du collège et de favoriser la scolarité dans les classes ordinaires au fur et à mesure du développement de la capacité des élèves à en tirer profit.

Les Lilas, le 15/11/2014

